



# 68th IFLA Council and General Conference

## August 18-24, 2002

---

**Code Number:** 052-133-F  
**Division Number:** IV  
**Professional Group:** Cataloguing  
**Joint Meeting with:** -  
**Meeting Number:** 133  
**Simultaneous Interpretation:** Yes

### **Base d'établissement de la notice dans les principaux codes de catalogage, en relation avec les FRBR**

#### **Gunilla Jonsson**

Directeur adjoint, Chef du Département du développement des collections et de la documentation, Kungl. Biblioteket (Bibliothèque nationale de Suède), Stockholm, Suède

---

#### ***Abstract:***

*Le caractère véritablement mondial de la diffusion des notices bibliographiques et l'émergence de l'édition en ligne ont lancé de nouveaux défis à notre manière d'envisager le contrôle bibliographique. Trois codes de catalogage importants sont actuellement en cours de révision, les AACR, le code italien RICA et le code allemand RAK. La base même de la notion de notice, la dichotomie entre support et contenu, constitue un point primordial qui a été particulièrement pris en compte au cours du processus de révision des AACR, fortement influencé par le rapport de l'IFLA sur les Spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques (FRBR) de 1997. Est-il possible de passer de « Notices de manifestation » à des « Notices d'œuvre » ? Il semble qu'il faille répondre par la négative, et il faut en conclure que la notice de manifestation est plus nécessaire que jamais, mais que les informations relatives à l'œuvre et à l'expression sont également requises, et qu'il nous faut considérablement étendre le champ de nos fichiers d'autorité si nous voulons apporter une aide pertinente à nos utilisateurs. Les FRBR fournissent un modèle et un langage qui peuvent nous aider à concrétiser une communauté de savoirs qui constitue le préalable indispensable à une interopérabilité informationnelle.*

---

Au cours des dix dernières années les débats autour de questions de catalogage se sont intensifiés au niveau international. À l'heure qu'il est, plusieurs grandes communautés de catalogage sont en train d'élaborer ou de publier des révisions de leurs codes : les AACR2, les RAK en Allemagne et les RICA en Italie. J'attribuerais volontiers cette effervescence à deux principaux facteurs.

Aujourd'hui l'environnement de catalogage est devenu mondial. L'usage de protocoles de recherche intégrés et d'interfaces de recherche sur Internet, ainsi que de nouvelles techniques de recherche de notices et d'importation de notices, a donné quelque réalisme à la visée utopique selon laquelle une ressource bibliographique serait cataloguée une seule et unique fois, dans une notice utilisable ensuite par toute bibliothèque qui en aurait besoin. Au cours des années on a dépensé beaucoup d'argent pour la conversion entre systèmes. Les formats lisibles en machine ont été au centre de cette activité. Dans les années 90 nous avons traversé une bataille de formats relativement âpre, aujourd'hui terminée, provisoirement du moins. Nous avons mis à profit l'apaisement qui succède à cette bataille pour nous tourner vers les questions de catalogage, parce que c'est là véritablement qu'il nous faut trouver des points d'accord, si nous voulons déboucher sur une réelle interopérabilité. Il ne sert à rien de disposer d'une structure commune si nous ne nous mettons pas d'accord sur ce que doit contenir cette structure.

Un autre facteur important, c'est l'émergence de l'édition électronique sur Internet dans les années 90. Nous trouvons là tout un ensemble de problèmes auxquels les catalogueurs n'avaient encore jamais été confrontés, problèmes liés pour la plupart à la nature dynamique et volatile de l'édition électronique et auxquels, d'ailleurs, je ne pense pas que nous puissions trouver de solution satisfaisante tant qu'il n'existera pas un équivalent, généralisé et efficace au moins dans ses principes, du dépôt légal dans cet environnement éditorial. D'un autre côté, l'édition électronique présente également de nouvelles occasions de collaborer avec les producteurs, qui pourraient déboucher sur une création automatique de données bibliographiques à partir du texte intégral des documents, et nous pouvons constater aujourd'hui que les producteurs comprennent mieux l'enjeu que représente la fourniture de données bibliographiques fondamentales.

Dans un tel contexte, il est logique que les codes de catalogage fassent l'objet d'une analyse et d'une révision, et cette situation donne l'occasion de s'interroger sur les possibilités d'harmonisation entre les différents codes existants. Ici je verrais un troisième facteur important, à savoir l'existence du rapport *Functional Requirements for Bibliographic Records* (Spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques, FRBR), présenté à l'IFLA à Copenhague en 1997, et qui est depuis lors à l'origine d'analyses théoriques des codes de catalogage existants, notamment des AACR2, et même du format MARC21<sup>i</sup> comme on l'a vu récemment, et d'expérimentations dans le domaine de la structure des bases de données, afin de parvenir à des solutions plus conviviales. L'apparition des FRBR prouve que les changements auxquels j'ai fait allusion plus haut ont créé le besoin d'appliquer un cadre conceptuel commun aux processus de catalogage. Comme le remarque Elaine Svenonius dans un ouvrage récent, « l'apparition d'un catalogage mondial » rend nécessaire le recours à une ontologie<sup>ii</sup>. Les FRBR sont à présent devenus en soi un élément moteur. Ils ont contribué à une compréhension théorique de l'activité de catalogage parmi les catalogueurs du monde entier, et ils sont devenus un cadre, ou un point de référence obligé, pour les projets de révision catalographique qui ont vu le jour depuis leur publication.

Je vais examiner trois codes de catalogage à la lumière des FRBR : les AACR2, les règles italiennes RICA et les règles allemandes RAK. Je me concentrerai sur un seul de leurs aspects. Mais c'est un aspect primordial, fondateur de la notion de notice bibliographique. Je veux parler de la vieille dichotomie entre support et contenu, qui doit aujourd'hui s'étendre même aux diverses manifestations que peuvent revêtir les ressources électroniques.

Je partirai des AACR2, parce que c'est le seul de ces trois codes à contenir une règle visant expressément à indiquer aux catalogueurs ce qu'une notice doit décrire en priorité. Cette règle, qui

---

<sup>i</sup> Tom Delsey, *The Logical Structure of the Anglo-American Cataloguing Rules : prepared for the JSC*, première partie, août 1998, fichier PDF disponible à l'adresse <http://www.nlc-bnc.ca/jsc/aacr.pdf>, deuxième partie, janvier 1999, fichier PDF disponible à l'adresse <http://www.nlc-bnc.ca/jsc/aacr2.pdf> ; *Functional Analysis of the MARC21 Bibliographic and Holdings Formats : prepared for the Network Development and MARC Standards Office, Library of Congress*, 4 janvier 2002, fichier PDF disponible à l'adresse <http://www.loc.gov/marc/marc-functional-analysis/home.html>.

<sup>ii</sup> Elaine Svenonius, *The Intellectual Foundation of Information Organization*, Cambridge, Mass., 2000, p. 31.

figure au paragraphe 0.24, n'établit pas de distinction bien nette entre documents publiés et non publiés, dans la mesure où les AACR2 couvrent la totalité des types de documents. Elle est sujette à de légères divergences d'interprétation au sein de la communauté d'application des AACR2. En particulier, la Bibliothèque du Congrès a choisi de traiter les reproductions en microforme selon le format d'origine et de rendre compte de la microforme dans une note.

Si on compare le paragraphe 0.24 avec les FRBR, il saute aux yeux que cette règle se rapporte à l'entité Item plus qu'à n'importe quoi d'autre. Bien qu'un catalogueur travaille normalement à partir d'un seul item d'une manifestation, l'approche normale consiste à supposer que cet item, l'exemplaire en main, représente l'ensemble de la manifestation, de sorte que l'on décrit la manifestation plutôt que l'item, l'édition plutôt que l'exemplaire. Or, s'il n'est pas possible de réduire l'entité Manifestation à la seule notion d'édition, une manifestation dont il existe de multiples items correspond clairement, à un niveau théorique, à cette notion d'édition. Nous n'avons pas coutume de créer une notice bibliographique par exemplaire, ce qui serait absurde, et personne n'a interprété le paragraphe 0.24 dans ce sens. Mais l'accent mis fortement sur le support et l'absence de distinction entre documents publiés et documents non publiés a donné lieu à des controverses et à des pratiques divergentes. Lynne Howarth, à l'occasion de la Conférence de Toronto consacrée aux AACR en 1997, s'est livrée à une vaste analyse des problèmes générés par le paragraphe 0.24 ainsi qu'à un vigoureux plaidoyer en faveur d'une approche davantage orientée vers la notion d'œuvre<sup>iii</sup>.

C'est plus, à mon sens, l'absence de distinction entre documents publiés et documents non publiés qui posait problème dans le paragraphe 0.24, que l'accent fortement mis sur le support. Quoi qu'on fasse en cataloguant, à un moment donné il faut bien identifier un support. Pour avoir accès à une œuvre, il faut disposer d'un item d'une manifestation matérialisant une expression de cette œuvre. On ne peut pas sortir de là, et permettez-moi d'insister sur le fait que cela est tout aussi vrai sur Internet pour les ressources électroniques en ligne — nous avons beau ne pas les toucher concrètement, elles n'en ont pas moins une existence matérielle, sous la forme de combinaisons déterminées de charges électriques sur des disques.

Les FRBR ont eu pour effet, entre autres, de susciter d'intenses débats au sein de la communauté d'application des AACR2 quant aux principes mêmes qui sous-tendent les AACR2. Il en est résulté une nouvelle, mais sans doute encore provisoire, rédaction du paragraphe 0.24, visant à déplacer le centre d'intérêt vers le contenu plutôt que le support. La distinction cruciale entre documents publiés et documents non publiés y fait également son apparition<sup>iv</sup>. En termes d'ontologie, les concepts de monoforme et de polyforme seraient peut-être plus adéquats<sup>v</sup>.

À la demande du Joint Steering Committee (JSC) des AACR, un groupe de travail a expérimenté un catalogage centré sur l'Expression, et le compte rendu de cette expérimentation est disponible sur la page d'accueil des AACR. Les résultats, jusqu'ici, ne vont guère en faveur d'une approche orientée vers l'Expression. Au contraire, les membres de ce groupe de travail veulent rétablir la Manifestation comme fondement solide de la notice, et réfléchissent à divers procédés pour en faire dériver les informations relatives à l'Expression et à l'Œuvre, dans une couche distincte, lorsqu'il y en a besoin, par d'autres méthodes.

---

<sup>iii</sup> Lynne Howarth, *Content versus Carrier*, dans International Conference on the Principles and Future Development of AACR, Toronto, Canada, 23-25 octobre 1997. Fichier PDF disponible à l'adresse <http://www.nlc-bnc.ca/jsc/rcarrier.pdf>.

<sup>iv</sup> AACR Joint Committee, *News & Announcements : Outcomes of the Meeting...* March 2000. <http://www.nlc-bnc.ca/jsc003out.html>. Nouvelle rédaction du paragraphe 0.24 : « Il importe de faire ressortir tous les aspects du document décrit, à savoir son contenu, son support, son type de publication, ses relations bibliographiques, et son statut publié ou non publié. Dans une zone donnée de la description, quelle qu'elle soit, tous les aspects pertinents devraient être décrits. En règle absolue, le catalogueur devrait suivre les règles plus spécifiques qui s'appliquent au document décrit, chaque fois qu'elles s'écartent des règles générales. »

<sup>v</sup> J'emprunte les termes « monoforme » et « polyforme » au domaine de la critique textuelle et notamment à l'ouvrage de Rolf Du Rietz, *Den tryckta skriften : termer och begrepp...* Uppsala, 1999.

Alors, vers quoi se retourner pour savoir à partir de quand, à contenu identique, il faut créer une nouvelle notice ? L'un des membres du groupe du JSC, Pat Riva, dit que, bien que ce ne soit pas expressément stipulé à l'heure actuelle par les AACR2, « On peut déduire des règles existantes que, à chaque fois que la description serait différente de celle que l'on trouve déjà dans le catalogue, il faut créer une nouvelle notice »<sup>vi</sup>. Je voudrais juste apporter un petit correctif à cette conclusion en précisant : chaque fois que la description présenterait un degré appréciable de différence, il faut créer une nouvelle notice. En fait, nous pouvons supposer en toute sécurité que beaucoup de nos notices existantes reflètent des manifestations similaires mais tout de même différentes, et que nous n'en avons pas même conscience. Nous ne pouvons établir l'identité que des éléments descriptifs qui figurent dans une notice, et il nous faut supposer que tout le reste est également identique, ce qui pourrait fort bien ne pas toujours être le cas. Cette condition sous-tend tout l'édifice du catalogage, à tous les niveaux de description, mais plus fréquemment bien sûr aux niveaux les moins élevés. Du reste, il s'agit là d'un problème bien connu dans le catalogage du livre ancien, où l'utilisateur est moins gêné de trouver une seule notice comportant une note mentionnant des différences mineures entre deux manifestations d'une expression substantiellement identique, que de trouver deux notices distinctes. Mais est-ce que ce type de notice ne constitue pas une « notice d'Expression » ? Non, il s'agit plutôt d'une mention de cooccurrence au niveau de la Manifestation. C'est un moyen commode de prendre en considération les besoins spécifiques des manifestations polyformes qui peuvent regrouper des ensembles d'items qui diffèrent très légèrement entre eux.

Les règles italiennes, RICA, représentent une autre famille de codes de catalogage, et témoignent résolument d'une approche centrée sur la Manifestation. Elles affirment que le catalogue a pour but d'identifier les diverses éditions d'une œuvre, et l'exemplaire que le catalogueur a en main y est réputé représentatif de l'édition. Les règles communes à tous les types de publications y sont rassemblées (bien qu'il soit reconnu que les publications imprimées, c'est-à-dire polyformes, sont les mieux traitées) et il y a des règles supplémentaires pour les autres types de supports. Les règles italiennes actuelles parlent déjà de différents niveaux qui correspondent aux entités Œuvre, Manifestation et Item. Le niveau Œuvre est représenté par la notice d'autorité titre. L'Italie est elle aussi en train de travailler à une révision de son code de catalogage et le modèle FRBR joue un grand rôle dans les débats en cours. Le concept d'Expression fait l'objet d'une analyse particulièrement poussée, et à l'heure actuelle il est question de pas l'intégrer au code de catalogage, parce qu'il ne répond pas aux besoins des éditions, c'est-à-dire des manifestations polyformes, et parce que la limite entre Expression et Manifestation ne semble pas suffisamment claire<sup>vii</sup>.

Quant aux règles allemandes, les RAK, elles ne contiennent rien d'aussi explicite que le paragraphe 0.24. Toutefois, les RAK affirment que l'exemplaire en main est réputé représentatif d'une édition, ou plutôt sans doute de plusieurs éditions et tirages<sup>viii</sup>. Les RAK ne sont pas d'une parfaite limpidité sur ce point, mais il est clair qu'elles sont encore orientées vers la manifestation et qu'elles mettent l'accent sur le document publié, c'est-à-dire à nouveau les manifestations polyformes. Les règles relatives à l'établissement des vedettes et les règles complémentaires consacrées aux divers formats du support ne changent rien au fait que la Manifestation constitue le fondement de la notice, bien que le code ne le dise pas expressément. Les RAK donnent une définition de « Werk », Œuvre, et cette définition prend un peu plus d'importance dans le projet de révision, mais la notion ne correspond pas exactement à l'Œuvre au sens où l'entendent les FRBR.

Les FRBR ne sont pas aussi expressément cités dans le processus de révision du code allemand qu'en Italie, mais à la fin des années 90 le débat autour du projet REUSE, qui consistait en une analyse de ce

---

<sup>vi</sup> JSC Format Variation Working Group : Interim Report, 8 octobre 2001, p. 27. Fichier PDF disponible à l'adresse : <http://www.nlc-bnc.ca/jsc/>.

<sup>vii</sup> *L'applicazione del modello FRBR ai cataloghi : problemi generali e di impiego normativo*, Commissione RICA, fichier Word daté du 22 octobre 2001, <http://www.iccu.sbn.it/rica-frbr.doc>.

<sup>viii</sup> En allemand, comme dans les langues scandinaves, il y a plusieurs mots qui correspondent à l'anglais « edition ». Les RAK ne s'étendent pas sur la différence entre ces termes, mais il semble que ce soit le concept le plus large qui soit concerné.

qu'impliquerait en termes de besoins et de conséquences d'un passage du format allemand MAB au format MARC21, mentionnait le modèle.

Si la révision du paragraphe 0.24 se fait dans un sens qui maintienne l'approche orientée vers la Manifestation, ces trois codes de catalogage, AACR2, RAK et RICA, auront une base uniforme d'établissement de la notice, ce qui bien sûr est crucial pour la coopération et l'interopérabilité.

Mais cela ne résout pas complètement le problème en ce qui concerne les documents en ligne. Sur le Web, nous rencontrons une multitude de manifestations différentes qui matérialisent la même expression. Le producteur donne à son fichier de base diverses interfaces graphiques parmi lesquelles l'utilisateur peut choisir à son gré, HTML ou PDF par exemple. On pourrait dire que la publication est monoforme mais potentiellement polyforme. Ce sont les utilisateurs qui se chargent de la multiplication des exemplaires — à moins qu'il ne s'agisse d'une multiplication de manifestations ? Il nous faut en outre garder à l'esprit que le fichier de base pourrait bien être la seule manifestation que nous pourrions sauvegarder pour la postérité. À cet égard il est intéressant de se pencher sur l'état de la réflexion dans le contexte de la révision du code de catalogage allemand. Le concept d'édition, « Ausgabe », s'applique à l'environnement électronique, et les différents aspects que peut prendre une publication électronique, et qui doivent être considérés comme des exemplaires représentatifs de la même édition, sont énumérés<sup>ix</sup>. Le produit de la multiplication par le fait de l'utilisateur, de même que les variations de format en fonction de l'environnement d'utilisation, sont à considérer comme des exemplaires de la même « Ausgabe », tandis que les produits d'une édition simultanément en ligne et sur papier, par le fait de l'éditeur lui-même, sont à traiter comme des éditions distinctes.

Un exemple typique, c'est la situation à laquelle nous sommes confrontés dans ma bibliothèque avec les e-books, que nous incluons dans nos collections sur la base d'accords avec les éditeurs. Lorsque nous recevons des fichiers PDF, nous en avons en général un pour l'impression sur papier et un autre pour l'affichage sur écran. Il s'agit clairement de deux manifestations distinctes, nous les sauvegardons l'une et l'autre sur deux fichiers distincts, et elles ont des ISBN distincts. Mais dans la base de données disponible aux utilisateurs externes nous avons préféré ne leur consacrer qu'une seule notice, faisant ainsi manuellement sensiblement la même chose que ce que le Network Development and MARC Standards Office de la Bibliothèque du Congrès a montré récemment dans *Displays for Multiple Versions from MARC21 and FRBR*<sup>x</sup>, où les détails propres aux manifestations sont énumérés sous une vedette œuvre-expression. Cette procédure s'accorde également avec les projets de révision des règles allemandes mentionnés ci-dessus.

Toutefois, en interne nous avons besoin de disposer de notices distinctes avec le bon nom de fichier et quelques autres détails, ainsi que des informations techniques, et il s'agit là d'un besoin fondamental en prévision de la gestion des archives électroniques à long terme. Plus que jamais il nous faut une notice au niveau de la Manifestation. D'un autre côté, on ne peut envisager à long terme de maintenir à la fois une base de données interne et une base de données externe pour les fichiers électroniques, même si, comme ce fut le cas pour nous, c'est le producteur lui-même qui fournit les notices de la base interne. À mes yeux la solution de l'avenir réside dans le type d'affichage utilisateur que le groupe de travail du JSC désigne sous le nom de Modèle de la « Table de référence »<sup>xi</sup>, où une couche applicative vous permet d'afficher des cooccurrences pour l'utilisateur lorsqu'il le faut, et je pense qu'il le faudra bien plus souvent pour les documents en ligne que pour les publications traditionnelles. Cette solution permettrait aussi sans doute d'échanger des notices bien plus simplement qu'en les reformatant intégralement.

On rencontre à peu près le même problème avec la pratique éditoriale courante qui consiste à lancer simultanément une version imprimée traditionnelle et une version en ligne. Bien qu'il s'agisse

---

<sup>ix</sup> RAK2, projet, *Grundbegriffe*, qui m'a été aimablement communiqué par Monika Münnich en janvier 2002.

<sup>x</sup> Version datée du 25 mars 2002, <http://www.loc.gov/marc/marc-functional-analysis/multiple-versions.html>.

<sup>xi</sup> JSC Format Variation Group : *Interim Report*, 8 octobre 2001, p. 27. Fichier PDF disponible à l'adresse <http://www.nlc-bnc.ca/jsc/>.

clairement de manifestations distinctes, il est très probable qu'elles contiennent la même expression, et l'on rendrait certainement un meilleur service aux utilisateurs en leur proposant le type d'affichage décrit ci-dessus, mais il se pourrait aussi que chacune des deux manifestations soit présente et cataloguée dans deux établissements distincts. Comment assurer l'échange de notices et en même temps l'exactitude de ces notices ? Ici encore le plus sûr semble d'avoir recours à des notices au niveau de la Manifestation, dès lors que ces manifestations sont sensiblement différentes.

Il est faisable, même si ce n'est pas des plus facile, de traiter des documents produits et lancés sur le marché par un éditeur. Mais la frontière entre impression à la demande mais entièrement gérée par l'éditeur et toute la gamme des impressions à la demande gérées par l'utilisateur est loin d'être clairement définie<sup>xiii</sup>. À l'heure actuelle les catalogueurs ne savent plus trop ce que la notice doit décrire et, plus grave, les utilisateurs des bibliothèques ne savent plus trop quelles œuvres ils vont trouver dans quelles manifestations. Je pense qu'à l'instar d'un microfilm de remplacement, réalisé au sein d'une bibliothèque à des fins de conservation, une impression locale d'un fichier en ligne devrait n'être mentionnée que dans les données locales parmi les informations propres à un exemplaire.

Nous nous voyons en outre confrontés à une situation où plusieurs manifestations matérialisent des expressions très légèrement différentes, ou bien qui sont mises à jour. Sur un fichier en ligne il est très facile d'apporter des corrections, et nous avons notamment un éditeur qui prend cette liberté et qui nous envoie des mises à jour. Ces mises à jour représentent un type de modification qui survient très certainement déjà dans le monde de l'édition sur papier, avec les retirages, mais nous ne créons pas de nouvelle notice pour autant. Contrairement à ce qui se passe dans le monde de l'imprimé, il est facile de garder trace des différences et d'établir une chronologie des modifications, mais aucun des codes de catalogage que nous examinons en ce moment ne comporte de recommandations raisonnées pour ce genre d'informations. Un moyen de contourner le problème pourrait être d'ajouter un qualificatif de date à l'identifiant international normalisé.

Quand on prend à bras-le-corps les défis de l'édition en ligne, on s'aperçoit que les FRBR peuvent présenter une structure qui aide à dégager des priorités dans les opérations de catalogage. Mais il serait malaisé d'appliquer le modèle d'une manière stricte. Je crois qu'il faut étudier plus en détail la relation entre l'entité Manifestation et l'entité Item dans ce contexte, et que l'approche choisie dans le processus de révision des RAK mérite qu'on s'y intéresse de plus près. Mais après tout, nous avons encore besoin d'expérimentation pratique et de débats sur la meilleure manière de traiter les documents en ligne dans nos catalogues.

Pour en revenir à ma conclusion au sujet de la manifestation qui doit demeurer la base d'établissement de notre notice bibliographique : *quid* du contenu ? En catalogage traditionnel nous nous reposons sur la notice bibliographique pour rendre compte à la fois de la Manifestation et de l'Œuvre, et même si le niveau Œuvre en a souvent pâti, globalement cela fonctionnait. Mais au fur et à mesure que les bases de données bibliographiques prennent de l'ampleur, il est évident qu'il nous faut séparer ces fonctions. Ce qui ne veut pas dire qu'il nous faille nous concentrer uniquement sur des notices d'œuvres à la place, ce ne serait que déplacer le problème. Les notices d'œuvre et d'expression sont par nature des notices d'autorité et ne sauraient suppléer à la notice de manifestation, la notice bibliographique. Mais cela implique qu'il nous faut étendre le travail sur les autorités et améliorer la structure de nos bases de données afin de gérer des relations beaucoup plus complexes entre autorités. Les FRBR proposent une structure permettant de gérer et de relier entre elles des informations sur le contenu qui nécessitent des notices d'autorité à une échelle bien plus grande que nous n'en avons l'habitude. Dans ce domaine nous avons également besoin d'identifiants, besoin qui a été affirmé au cours de la conférence ELAG

---

<sup>xiii</sup> Cf. Lynne Howarth, *op. cit.*, p. 10 : « Au fur et à mesure que les techniques informatiques et les applications informatiques continueront d'évoluer, et que les ressources électroniques et autres ressources « virtuelles » se mettront à proliférer, les frontières entre les formats matériels sous lesquels l'information est conditionnée ne cesseront de s'estomper. »

de cette année à Rome, et qui a en outre été examiné par Patrick Le Bœuf dans un récent article<sup>xiii</sup>. Cela représente un énorme travail en perspective, ce qui effraie les gestionnaires de bibliothèques. Mais nous savons tous qu'à long terme le travail sur les autorités permet d'économiser du temps et des ressources tant pour les catalogueurs que pour les utilisateurs. Je considère qu'il s'agit là d'un investissement nécessaire pour l'avenir. Bien évidemment, ce travail doit absolument bénéficier des résultats de la réflexion du groupe de travail FRANAR<sup>xiv</sup>.

Il ne fait aucun doute par ailleurs que le modèle FRBR doit encore être affiné. Il faudrait apporter une réelle attention aux problèmes relatifs à l'entité Expression qui ont été identifiés dans le document italien mentionné ci-dessus<sup>xv</sup>. Il semble impossible d'identifier l'Expression sinon à un niveau de principe. Je reconnais que l'entité Expression, telle qu'elle est définie, recouvre trop de choses. Elle recouvre à la fois la notion de niveau très abstrait d'une traduction, mettons, et chacune des versions de cette traduction. En catalogage nous nous intéressons au niveau le plus abstrait, mais rarement aux différentes versions qui peuvent exister d'une même traduction. Ce niveau ne figure dans aucun des codes de catalogage auxquels je me suis intéressée ici parmi les éléments retenus comme obligatoires. Certes, les FRBR reconnaissent ce fait<sup>xvi</sup>, mais il serait plus satisfaisant que le modèle le reflète en pratique. La commission italienne insiste en outre sur l'absence d'une frontière bien marquée entre Expression et Manifestation. J'admets cette difficulté, mais elle est inévitable dans une ontologie qui décrit à la fois une abstraction et une entité physique qui constitue la matérialisation de cette abstraction. En revanche il me semble que l'ambition affichée des FRBR de rendre compte de toute forme de création intellectuelle constitue un problème bien plus épineux. En fait, le domaine couvert par les FRBR est analogue à celui des AACR, et à l'instar de l'ancienne version du paragraphe 0.24, les FRBR dans leur état présent ne prennent pas suffisamment en compte les besoins propres des documents édités. Je pense que le modèle FRBR constitue un excellent point de départ mais qu'il doit être affiné, ou bien, peut-être, qu'il nous faut élaborer des modèles annexes pour les différents domaines de l'univers bibliographique dans lequel nous souhaitons appliquer le modèle. Pour pouvoir rendre compte de manifestations démultipliées, qui après tout constituent la majorité des documents que nous traitons dans nos bases de données bibliographiques, le modèle doit être pourvu d'extensions qui lui permettent de rendre compte des différences fondamentales entre manifestations monofformes et polyformes. Il est clair en outre que les FRBR, contrairement à leur ambition affichée de couvrir les ressources électroniques, n'apportent pas suffisamment de recommandations concernant un environnement électronique.

Néanmoins, je conclurai en affirmant que les FRBR nous offrent un cadre conceptuel potentiellement capable de rapprocher les codes de catalogage et d'en promouvoir l'interopérabilité. Ce n'est pas tant parce que les FRBR apportent des éléments réellement nouveaux dans le débat, que parce qu'ils donnent de la visibilité aux diverses catégorisations inhérentes au travail de catalogage. Grâce à ce modèle nous disposons d'un langage qui nous permet d'aborder ces problèmes, et même si ce langage n'est pas encore totalement mûr et exhaustif, il est évident que le besoin s'en faisait sentir et qu'il a déjà eu un considérable impact sur la scène catalographique internationale<sup>xvii</sup>. Pour paraphraser une remarque d'Elaine Svenonius, il se pourrait que les FRBR « nous apportent la perception unifiée

---

<sup>xiii</sup> Patrick Le Bœuf, « FRBR and Further », dans : *Cataloging & Classification Quarterly*, 32(2001), n° 4, pp. 15-52.

<sup>xiv</sup> Groupe de travail sur les « Spécifications fonctionnelles et la numérotation des notices d'autorité » (*Functional Requirements and Numbering of Authority Records*), créé en juin 1999 sous les auspices de la Division du Contrôle bibliographique et du Programme UBCIM de l'IFLA.

<sup>xv</sup> Voir note vii.

<sup>xvi</sup> *Functional Requirements for Bibliographic Records*, München 1998, p. 19 (UBCIM publications ; N. S., vol. 19) ISBN 3-598-11382-X.

<sup>xvii</sup> Ce point a été montré en détail par Patrick Le Bœuf, voir par exemple son article « The impact of the FRBR model on the future revisions of ISBDs : a challenge for the IFLA Section on Cataloguing », papier présenté lors de la 67e Conférence de l'IFLA à Boston en 2001, éd. dans *International Cataloguing and Bibliographic Control*, 31(2002), n° 1, pp. 3-6, et son article « FRBR and Further », dans : *Cataloging & Classification Quarterly*, 32(2001), n° 4, pp. 15-52.

requis pour automatiser les opérations mises en œuvre dans la tâche d'organisation de l'information »<sup>xviii</sup>.

Translations by Patrick Le-Boeuf

---

<sup>xviii</sup> Elaine Svenonius, *The Intellectual Foundation of Information Organization*, Cambridge, Mass., 2000, p. 34. — Dans son contexte original, cette remarque s'applique aux définitions opérationnelles des entités bibliographiques.